

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

---

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par  
Mme Orphé, rapporteure

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé déclinée à Wallis-et-Futuna, la réalisation de consultations médicales par télémédecine est expérimentée pour une durée de deux ans.

Six mois avant la fin de cette expérimentation, un bilan en est dressé pour en évaluer l'impact sur l'accès aux soins des Wallis-et-Futuniens ainsi que l'opportunité d'une éventuelle pérennisation de ce dispositif.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la faiblesse de la démographie médicale à Wallis-et-Futuna, la télémédecine peut certainement constituer une réponse adaptée aux besoins de la population.

Cet amendement propose donc que soit réalisée une expérimentation dans ce domaine.